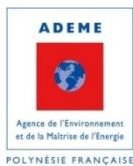




COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11.10.2016



>> Appel à Projets

FARéco

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le secteur du bâtiment en Polynésie française est responsable d'une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Afin de donner les moyens aux acteurs locaux de la construction de bâtir des ouvrages économes et durables, le Vice-Président, Ministre en charge des énergies du Pays, Nuihau LAUREY, et l'ADEME lancent pour la seconde édition l'appel à projet FARéco visant à développer la qualité environnementale des bâtiments en Polynésie française.

Il est aujourd'hui possible de construire des bâtiments offrant plus de confort, de qualité de vie et de santé pour les usagers, des bâtiments plus durables, dont les consommations d'énergie sont réduites. Ces bâtiments éco-construits ont des impacts positifs sur le développement économique local (utilisation de matériaux locaux...).

L'objectif principal de l'appel à projets FARéco est de démontrer la faisabilité locale de l'application d'une démarche de qualité environnementale globale du bâtiment (technique, climatique, architecturale, comportementale...) et de permettre sa déclinaison sur un panel de bâtiments représentatifs, tant par leur usage, leur taille, leur situation, etc.

Les acteurs concernés par cet appel à projets sont les maîtres d'ouvrage publics et privés, dans le cadre de constructions neuves ou d'opérations de réhabilitations globales. L'appel à projets FARéco est ouvert à tout le territoire de la Polynésie française jusqu'au 20 janvier 2017.

Les lauréats devront s'engager depuis la conception, en passant par la phase travaux et l'exploitation du bâtiment, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour conduire une démarche de qualité environnementale. Pour soutenir leur démarche, le Pays et l'ADEME ont élaboré un dispositif d'aide technique et financière spécifique à l'appel à projets FARéco.

Contact ADEME: leonore.parant@ademe.fr - 40.46.84.71 - www.polynesie-francaise.ademe.fr

Contact Service des énergies: secretariat@energie.gov.pf - 40.46.82.50



POLYNÉSIE FRANÇAISE



>> Appel à Projets

FARéco

POLYNÉSIE FRANÇAISE

L'appel à projets FARéco vise à **améliorer l'efficacité énergétique** des bâtiments et la **qualité environnementale** dans les opérations de construction ou de réhabilitation des bâtiments en Polynésie française.

Cette seconde édition, lancée par le Pays et l'ADEME, fait suite au premier appel à projets lancé en 2012, et permettra de favoriser la **mise en œuvre de principes constructifs et de modes d'exploitation permettant de répondre au double enjeu d'atténuation du réchauffement climatique et de limitation de notre dépendance aux hydrocarbures**, tout en recherchant un optimum de qualité architecturale, de fonctionnalité et de confort.



L'appel à projet FARéco s'attache à :

- démontrer la faisabilité locale (technique, climatique, architecturale, comportementale...) d'une démarche de conception de bâtiments peu énergivores
- décliner l'application d'un processus de qualité environnementale globale, sur un panel de bâtiments représentatifs, tant par leur usage, leur taille, leur situation, ...

>> POUR QUI ?

L'appel à projets FARéco concerne :

- Les maîtres d'ouvrages **publics ou privés** : collectivités, organismes publics, bailleurs sociaux, entreprises et associations.
- **Les bâtiments** des secteurs **résidentiel et tertiaire** (hors maisons individuelles et bâtiments à usage industriel).
- Des **bâtiments neufs, des bâtiments à réhabiliter ou à «optimiser»**.
- Des projets en phase études, de préférence en phase conception du programme architectural, et en phase APS maximum.

>> COMMENT ?

- Le maître d'ouvrage intéressé par la démarche doit se rapprocher de la représentation de l'ADEME en Polynésie française le plus en amont possible de l'avancement du projet.
- Le maître d'ouvrage consulte et sélectionne un **Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**
- Le maître d'ouvrage constitue une véritable **équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire dès l'amont du projet et à chaque phase d'élaboration.**

>> DES AIDES POUR :

La phase études, jusqu'au stade APD :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Qualité Environnementale du Bâtiment.
>> Possibilité de prise en charge jusqu'à 70% (plafonnée à 2% du montant prévisionnel des travaux sur Tahiti et Moorea, à 3% sur les autres îles)
- Coûts des études liées à la simulation thermique dynamique.
>> Possibilité de prise en charge jusqu'à 70%

La phase conception et réalisation du projet, pour les candidats retenus :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la Qualité Environnementale du Bâtiment.
- Aide à l'investissement.
>> Possibilité de prise en charge jusqu'à 10 000 XPF/m² de SHON, plafonné à 15 MXP/Projet
- Soutien à toute opération de communication à l'égard des usagers
>> Possibilité de prise en charge jusqu'à 70%

>> EXEMPLE DE CIBLES A TRAITER :

01
L'implantation :
la course du soleil,
l'approche de la
ventilation naturelle

02
La conception :
les protections solaires,
l'aménagement intérieur

03

La maîtrise des charges internes :
le choix des systèmes de ventilation,
d'éclairage, de climatisation...

04

La gestion efficace
de ces systèmes

>> ET APRES ?

Les opérations aidées feront l'objet d'un suivi en relation avec l'ADEME.

Le maître d'ouvrage s'engage à :

- Fournir les données de consommation de son bâtiment pendant trois ans après réception.
- Installer des équipements de suivi et de comptage de manière à vérifier le niveau des performances annoncées

Les opérations sélectionnées peuvent faire l'objet d'opérations de communication et de valorisation par le Pays et l'ADEME en concertation avec le maître d'ouvrage.

Règlement téléchargeable sur le site de l'ADEME Polynésie française :

<http://www.polynesie-francaise.ademe.fr/actualite/toute-lactu>

POUR TOUTE INFORMATION

Contactez l'ADEME :

40 46 84 71

eleonore.parant@ademe.fr

Ou le service des énergies :

40 46 82 50

secretariat@energie.gov.pf



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'ADEME met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre, et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.



Photos : Jérôme Balleydier

